

NOYAU IMMOBILIER

HONORAIRES PRESTATIONS TRANSACTION LOCATIVE ET GERANCE

PRESTATIONS PROPOSEES

HONORAIRES T.T.C .

TRANSACTION LOCATIVE

A USAGE D'HABITATION & MEUBLE

Honoraires d'habitation ou meublé à partager par moitié entre le preneur et le bailleur

Conformément au décret n°2014-890 du 01.08.2014, le montant des honoraires imputables aux locataires est plafonné :

Pour les prestations de visite du preneur, de constitution du dossier et de rédaction de bail à 8 € par m² de surface habitable

Pour les prestations de réalisation de l'état des lieux à 3 € par m² de surface habitable

Négociation, rédaction de bail, état des lieux

Base sur montant du loyer mensuel hors charges	Coefficient multiplicateur à appliquer sur le montant du loyer hors charges
Jusqu'à 170 €	Forfait 330 €
de 171 € à 300 €	1.9
de 301 € à 450 €	1.7
de 451 € à 600 €	1.6
au-delà de 600 €	1.5

Rédaction de Bail (sans négociation)

220 €

Etat des lieux (E.D.L.) par type de logement	HABITATION		MEUBLE
	Appartement	Maison	Appartement
F1 supérieur à 23,5 m ²	140 €	160 €	160 €
F2	155 €	175 €	175 €
F3	170 €	190 €	-
F4	185 €	205 €	-
F5	200 €	220 €	-
F6	215 €	235 €	-
Déplacement E.D.L.	inclus jusqu'à 10 kms de l'agence		
Au-delà, facturation sur la base de	1,06 €/km		

LOCAUX COMMERCIAUX, PROFESSIONNELS, CODE CIVIL, etc ...

Honoraires à la charge du preneur

Négociation et rédaction de bail	18% du loyer hors charges & H.T. de la 1 ^{ère} année	
Rédaction de Bail	840 €	
Etat des Lieux	Jusqu'à 60m ²	144 €
	Au-delà de 60m ²	1,45 €/m ² supplémentaire
Hangars, remises, etc...	sur devis	

GARAGES, PARKINGS

Négociation & rédaction de bail	80 €
Honoraires à la charge du preneur	

GERANCE

Loyer jusqu'à 600 €/mois	7,20 %	sur les sommes encaissées à l'exception du dépôt de garantie et des charges
Au-delà de 600 €/mois	6 %	
Option garantie loyers impayés	3,60 %	sur le quittancement

- Garantie loyers, charges et taxes, illimitée dans le temps, jusqu'à 80 000 € par sinistre et par locataire
- Garantie détériorations immobilières, à hauteur de 8 000 € HT, après déduction du dépôt de garantie par sinistre et par bien loué pour toutes superficies
- Garantie frais de contentieux

HONORAIRES AU 03/01/2018